

EXTRAIT DE L'ANNEXE 2 DU CONTRAT DE GESTION DE FORTUNE

Directives de placement et durées

1. Généralités

- 1.1. L'objectif de toutes les stratégies de placement est de profiter des opportunités de rendement sur les marchés financiers en tenant compte du profil de placement défini pour le Client.
- 1.2. Les ventes à découvert et les opérations comportant des obligations de versement complémentaires ou des obligations d'apport de sûretés pour le Client sont interdites. L'utilisation de dérivés à des fins de couverture est autorisée.

2. Stratégie de placement

- 2.1. La stratégie de placement du Gestionnaire de fortune repose sur différents portefeuilles avec différentes catégories de risque pour lesquels le Client opte dans le cadre de la définition de ses objectifs de placement. Les stratégies de placement disponibles sont décrites comme suit :

| Stratégie de placement | Directives de placement | Durée minimale de placement (« DMP »), Préavis de résiliation (« PR ») et Durée de détention recommandée (« DDR ») |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Liquidité | <p>La stratégie de placement Liquidité met la préservation du capital au premier plan, tout en générant des revenus d'intérêts ajustés des risques. La gestion vise à obtenir un rendement moyen de 2.50% à 3% p.a., après coûts (frais et coûts courants). Afin d'atteindre cet objectif, la gestion utilise une large palette de placement internationale en prenant en compte une approche d'investissement durable et responsable qui met l'accent sur les catégories d'actifs suivantes : marchés monétaires, obligations et placements alternatifs. Les placements sont largement répartis au sein de ces catégories d'actifs. Afin de réaliser la stratégie de placement, des risques généraux liés aux marchés financiers peuvent être engagés, par ex. des risques de variation de taux, de crédit et de change. En conséquence, les investisseurs doivent aussi s'attendre à des fluctuations de valeur et des pertes au cours de phases de marché défavorables, qui ne devraient toutefois pas dépasser en moyenne 5% par an (prévision). L'horizon de placement est en général de court terme (au moins 1 an).</p> | <p>DMP : 1 an PR : 6 mois DDR : > 1 an</p> |
| <input type="checkbox"/> Stabilité | <p>La stratégie de placement Stabilité met la préservation du capital corrigé de l'inflation (maintien du pouvoir d'achat) au premier plan, tout en utilisant des opportunités de rendement avec un risque limité. La gestion vise à obtenir un rendement moyen de 3% à 5% p.a. après coûts (frais et coûts courants) ainsi que, le cas échéant, la rémunération en fonction de la performance). Afin d'atteindre cet objectif, la gestion utilise une large palette de placement internationale en prenant en compte une approche d'investissement durable et responsable qui met l'accent sur les catégories d'actifs suivantes : marchés monétaires, actions, obligations, immobilier (de façon indirecte) et placements alternatifs. Les placements sont largement répartis au sein de ces catégories d'actifs. Afin de réaliser la stratégie de placement, des risques généraux liés aux marchés financiers peuvent être engagés, par ex. des risques financiers, de variation de prix et de taux, de crédit et de change. En conséquence, les investisseurs doivent aussi s'attendre à des fluctuations de valeur et des pertes au cours de phases de marché défavorables, qui ne devraient toutefois pas dépasser en moyenne 10% par an (prévision). L'horizon de placement est en général de court ou de moyen terme (au moins 2 ans).</p> | <p>DMP : 2 ans PR : 12 mois DDR : > 2 ans</p> |

| | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Revenu | <p>La stratégie de placement Revenu met la préservation à long terme des actifs existants au premier plan, tout en générant des produits d'intérêts et de dividendes durables ainsi que des revenus de locations et de mise en gérance. La gestion vise à obtenir un rendement moyen de 5% à 7% p.a., après coûts (frais et coûts courants ainsi que, le cas échéant, la rémunération en fonction de la performance), par rapport à un cycle de marché d'au moins 5 ans. Afin d'atteindre cet objectif, la gestion utilise une large palette de placement internationale en prenant en compte une approche d'investissement durable et responsable qui met l'accent sur les catégories d'actifs suivantes : marchés monétaires, actions, obligations, immobilier (de façon indirecte) et placements alternatifs. Les placements sont largement répartis au sein de ces catégories d'actifs. Afin de réaliser la stratégie de placement, des risques généraux liés aux marchés financiers peuvent être engagés, par ex. des risques financiers, de variation de prix et de taux, de crédit et de change. En conséquence, les investisseurs doivent aussi s'attendre à des fluctuations de valeur et des pertes au cours de phases de marché défavorables, qui ne devraient toutefois pas dépasser en moyenne 15% par an (prévision). L'horizon de placement est en général de moyen ou de long terme (au moins 5 ans).</p> | DMP : 2 ans PR : 12 mois DDR : > 5 ans |
| <input type="checkbox"/> Croissance | <p>La stratégie de placement Croissance met la croissance à long terme de la valeur patrimoniale au premier plan, grâce à des plus-values. La gestion vise à obtenir un rendement moyen de 7% à 9% p.a., après coûts (frais et coûts courants ainsi que, le cas échéant, la rémunération en fonction de la performance), par rapport à un cycle de marché d'au moins 8 ans. Afin d'atteindre cet objectif, la gestion utilise une large palette de placement internationale en prenant en compte une approche d'investissement responsable sur le plan social et écologique qui met l'accent sur les catégories d'actifs suivantes : marchés monétaires, actions, obligations, immobilier (de façon indirecte) et placements alternatifs. Les placements sont largement répartis au sein de ces catégories d'actifs. Afin de réaliser la stratégie de placement, des risques généraux liés aux marchés financiers peuvent être engagés, par ex. des risques financiers, de variation de prix et de taux, de crédit et de change. En conséquence, les investisseurs doivent aussi s'attendre à des fluctuations de valeur et des pertes au cours de phases de marché défavorables, qui ne devraient toutefois pas dépasser en moyenne 20% par an (prévision). L'horizon de placement est en général de long terme (au moins 8 ans).</p> | DMP : 2 ans PR : 24 mois DDR : > 8 ans |
| <input type="checkbox"/> Dynamique | <p>La stratégie de placement Dynamique met le développement à long terme et axé sur des opportunités de la valeur patrimoniale au premier plan, grâce à des plus-values. La gestion vise à obtenir un rendement moyen de 9% à 12 % p.a., après coûts (frais et coûts courants ainsi que, le cas échéant, la rémunération en fonction de la performance), par rapport à un cycle de marché d'au moins 10 ans. Afin d'atteindre cet objectif, la gestion utilise une large palette de placement internationale en respectant une approche d'investissement responsable sur le plan social et écologique qui met l'accent sur les catégories d'actifs suivantes : marchés monétaires, actions, obligations, immobilier (de façon indirecte) et placements alternatifs. Les placements sont largement répartis au sein de ces catégories d'actifs. Afin de réaliser la stratégie de placement, des risques généraux liés aux marchés financiers peuvent être engagés, par ex. des risques financiers, de variation de prix et de taux, de crédit et de change. En conséquence, les investisseurs doivent aussi s'attendre à des fluctuations de valeur et des pertes au cours de phases de marché défavorables, qui ne devraient toutefois pas dépasser en moyenne 30% par an (prévision). L'horizon de placement est en général de long terme (au moins 10 ans).</p> | DMP : 2 ans PR : 24 mois DDR : > 10 ans |